



No de résolution
ou annotation

COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

ONZIÈME SÉANCE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

(1999-2000)

LE 2 MAI 2000

1.00 RECUEILLEMENT

2.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES
DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TENUE LE 2 MAI 2000 À 20 h 00
AU 50 BOULEVARD TASCHEREAU
À LA PRAIRIE
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MICHELINE PATENAUDE-FORTIN
ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS:

MMES LISE BEAUCHAMP-BRISSON, CLAUDINE CARON-LAVIGUEUR,
HÉLÈNE CORMIER-LANGLAIS, SOLANGE COUTURE-DUBÉ, DENISE
DAOUST-BIGONNESSE, MARIE-LOUISE GENTRIC-KERNEIS,
PASCALE GODIN, MARGOT PAGÉ, ALICE SAVOIE-GIRARD,
FRANÇOISE THÉORET, LINDA ZAGRODNY-CREVIÉ

MM. JACQUES CARON, GABRIEL CARRIÈRE, LUC CHARTIER, YVON
DEROME, ANDRÉ DUGAS, ALBAN SYNNOTT, JEAN VENDETTE,
PIERRE VOCINO

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

M. ROCH THIBAUT, commissaire représentant du Comité de parents
(primaire)

MMES SUSAN TREMBLAY, directrice générale et MONIQUE HÉBERT, directrice
générale adjointe

M. MAURICE BROSSARD, directeur général adjoint

AINSI QUE:

MM. JACQUES AUBRY, directeur du Service des ressources humaines
PIERRE GASTALDY, directeur du Service des ressources matérielles
CLAUDE HÉBERT, directeur du Service de l'informatique
JULES JOLY, directeur du Service des ressources financières
GÉRARD LACHANCE, secrétaire général
MICHEL MONETTE, directeur des Services éducatifs aux jeunes
GILLES PRESSEAU, directeur du Service de l'éducation des adultes et
de la formation professionnelle

3.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Madame Françoise Théoret

QUE les membres du Conseil des commissaires adoptent l'ordre du jour suivant, à
savoir:

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

C.C.-0343-05-00



No de résolution
ou annotation

Formules Municipales, Farnham (Québec) No 5614-A-PSG-O (FLA-786)

- 6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
6.01A Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2000
6.01B Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 avril 2000, tenue le 18 avril 2000
6.01C Lecture et approbation du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 avril 2000, tenue le 25 avril 2000
6.02 Correspondance
6.02.01 Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
6.03 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles (2000-2001, 2001-2002, 2002-2003) : approbation
6.04 Liste des établissements 2000-2001 : adoption
6.05 Délivrance des actes d'établissement pour 2000-2001
6.06 Conseils d'établissement : détermination du nombre de parents et de membres du personnel : décision
6.07 Structure administrative des administrateurs et des cadres de centres
6.08 Carrefour jeunesse-emploi La Prairie : demande d'appui
6.09 Télévision communautaire - Châteauguay (câble CTGC) : demande d'appui

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES
10.01 Choix des vérificateurs pour l'année 1999-2000

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 18.01 École Sésame pour raccrocheurs :
- Lettre de la présidente du Conseil d'établissement au député de La Prairie
- Lettre du député de La Prairie au ministre de l'Éducation
18.02 Projet de règles budgétaires 2000-2001 : position de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

19.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.00 AFFAIRES DÉCOULANT DE PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS



No de résolution
ou annotation

6.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

6.01A LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2000

- DISPENSE DE LECTURE

C.C.-0344-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.C.-0345-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2000 soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.01B LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2000, TENUE LE 18 AVRIL 2000

- DISPENSE DE LECTURE

C.C.-0346-05-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 avril 2000, tenue le 18 avril 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.C.-0347-05-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du 4 avril 2000, tenue le 18 avril 2000, soit approuvé avec la correction suivante : "... tenue le 18 avril 2000 à 21 h".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.01C LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2000, TENUE LE 25 AVRIL 2000

- DISPENSE DE LECTURE

C.C.-0348-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE le secrétaire général soit dispensé de faire la lecture du procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 avril 2000, tenue le 25 avril 2000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- APPROBATION

C.C.-0349-05-00

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Alban Synnott

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 4 avril 2000, tenue le 25 avril 2000, soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

6.02 CORRESPONDANCE

6.02.01 COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance d'une lettre provenant de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean, faisant part de l'appui apporté par cette dernière à la Commissions scolaire des Grandes-Seigneuries, concernant le financement des commissions scolaires en croissance de clientèle.

6.03 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES (2000-2001, 2001-2002, 2002-2003) : APPROBATION

C.C.-0350-05-00

COMPTE TENU des prescriptions de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique concernant l'établissement, par la Commission scolaire, d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles et de la délivrance d'un acte d'établissement à ses écoles et à ses centres de formation professionnelle et à ses centres d'éducation des adultes;

COMPTE TENU du résultat positif de la consultation du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la Loi sur l'instruction publique;

COMPTE TENU de la consultation effectuée auprès des directions des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Luc Chartier

QUE les membres du Conseil des commissaires acceptent le plan triennal (2000-2001, 2001-2002, 2002-2003) de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, tel que déposé par la direction générale et de délivrer aux écoles, aux centres de formation professionnelle et aux centres d'éducation des adultes, l'acte d'établissement tel que prescrit par la Loi sur l'instruction publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.04 LISTE DES ÉTABLISSEMENTS 2000-2001 : ADOPTION

C.C.-0351-05-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène Cormier-Langlais

Que les membres du Conseil des commissaires acceptent la liste des établissements (écoles, centres d'éducation des adultes et centres de formation professionnelle) de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, pour l'année scolaire 2000-2001, telle que déposée en annexe sous la cote 6.04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.05 DÉLIVRANCE DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT POUR 2000-2001

C.C.-0352-05-00

CONSIDÉRANT que, en vertu de la résolution C.C.-0350-05-00, les membres du Conseil des commissaires ont approuvé le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries;

CONSIDÉRANT que, en vertu de la résolution C.C.-0351-05-00, les membres du Conseil des commissaires ont déterminé la liste des établissements,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvon Derome

QUE, pour l'année 2000-2001, soit délivré un acte d'établissement à chacune de ces écoles et à chacun de ces centres, conformément au document déposé en annexe sous la cote 6.05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

6.06 CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT - DÉTERMINATION DU NOMBRE DE PARENTS ET DE MEMBRES DU PERSONNEL : DÉCISION

Suite à la consultation effectuée auprès de chaque conseil d'établissement relativement à la détermination du nombre de membres des conseils d'établissement, tel que colligé dans le document déposé en annexe sous la cote 6.06,

C.C.-0353-05-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Louise Gentric-Kerneïs

QUE les membres du Conseil des commissaires entérinent les recommandations faites par les différents conseils d'établissement ce, sous réserve des vérifications légales de la part du secrétaire général afin d'être conforme aux articles 42 et 102 de la Loi sur l'instruction publique.

Cette décision est valide jusqu'à modification par le Conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.07 STRUCTURE ADMINISTRATIVE DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE CENTRES

Objet qui sera déposé lors de la séance ajournée au 9 mai 2000.

6.08 CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI LA PRAIRIE : DEMANDE D'APPUI

C.C.-0354-05-00

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Beauchamp-Brisson

QUE les membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, réitèrent au Carrefour jeunesse-emploi La Prairie, leur souhait de développer un réel partenariat et leur appui dans l'action entreprise dans le milieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.09 TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE - CHÂTEAUGUAY (CÂBLE CTGC) : DEMANDE D'APPUI

Suite au dépôt du document émanant de la CTGC (Corporation de télédiffusion du Grand-Châteauguay Inc.), les membres du Conseil des commissaires demandent de bien vouloir faire parvenir un accusé de réception au coordonnateur du comité pour le rebranchement.

7.00 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

Monsieur Luc Chartier, commissaire, s'interroge sur les transferts d'élèves dans un secteur de sa circonscription; Madame Monique Hébert dit qu'il se fait actuellement une analyse de la situation et que toute information qui pourrait circuler à ce moment n'est fondée que sur des rumeurs.

8.00 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES



No de résolution
ou annotation

C.C.-0355-05-00

10.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 CHOIX DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 1999-2000

Suite à un appel sur invitation,

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Beauchamp-Brisson

QUE les membres du Conseil des commissaires retiennent les services de la firme «DEMERS, BEAULNE & ASS.» à titre de vérificateur externe pour l'année scolaire 1999-2000.

POUR : 18
CONTRE : 2
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

11.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

12.00 SERVICE DE L'INFORMATIQUE

13.00 SERVICE DE L'INFORMATION

14.00 FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC

15.00 COMITÉ DE PARENTS

16.00 DEMANDE D'INFORMATION

17.00 COMMUNICATION DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La présidente rappelle certains éléments de la rencontre du week-end dernier et mentionne quelques dossiers dont ont discuté les délégués; la directrice générale et la présidente rappellent qu'elles participeront à une rencontre avec le Comité de parents, le 15 mai prochain; deux autres événements sont annoncés, soit le congrès de l'ADIGECS et l'ouverture de l'école de l'Odysée.

Madame Monique Hébert souligne que deux élèves recevront des bourses de l'ADIGECS, soit Monsieur Kevin Poissant de l'école Louis-Cyr et Mademoiselle Marie-Claude Nadeau de l'école Saint-François-Xavier.

18.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

18.01 ÉCOLE SÉSAME POUR RACCROCHEURS :

- LETTRE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AU DÉPUTÉ DE LA PRAIRIE
- LETTRE DU DÉPUTÉ DE LA PRAIRIE AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION

Les membres du Conseil des commissaires prennent connaissance de deux lettres concernant le projet de construction de l'École Sésame pour raccrocheurs.



No de résolution
ou annotation

**18.02 PROJET DE RÈGLES BUDGÉTAIRES 2000-2001 : POSITION DE LA
COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES**

Mesdames et Messieurs les commissaires prennent connaissance de la lettre expédiée au ministre de l'Éducation concernant la position qu'ils ont prise face au projet de règles budgétaires soumis à la consultation des commissions scolaires par celui-ci.

19.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C.C.-0356-05-00

À 23 h 30,

IL EST PROPOSÉ par Madame Alice Savoie-Girard

QUE la séance du 2 mai 2000 soit ajournée au 9 mai 2000 à 20 h 00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidente de la séance

Secrétaire général